

REGATE DE SELECTION U15 (Duel Avenir 2026 – Marignane)

Dimanche 18 Janvier 2026 - LIBOURNE

La Ligue Nouvelle-Aquitaine co-organise avec le CN Libourne la régate de sélection U15 préparatoire au Duel Avenir (Marignane 14-15 Février 2026).

Participation :

La Commission Jeune de la ligue met en place une régate de sélection destinée à identifier et sélectionner les huit meilleurs athlètes garçons et filles qui participeront au Duel Avenir 2026 en 8x+. Cette régate est destinée aux athlètes U15 Hommes et Femmes ayant l'expérience requise et l'autonomie nécessaire en skiff, pour réaliser 2 parcours complets de 1000 mètres dans une journée.

Ils devront en outre maîtriser les manœuvres à réaliser avant le départ d'une course, connaître les procédures de départ.

Tous les athlètes engagés doivent être disponibles pour le Duel Avenir et sa préparation :

- **Stage de préparation : 24 et 25 janvier 2026 à Mimizan**
- **Duel Avenir : 14 et 15 février 2026 à Marignane**

Programme des courses par catégorie :

- **U15** : Course en 1x sur 1000 m (départs non tenus)

Contribution des clubs :

Pour une organisation optimale de la régate, chaque club participant devra fournir des bénévoles pour les rôles suivants :

- Chronométrage
- Mise en place de la sécurité (pilote canot moteur ou assistant)

Arbitres et chronométreurs volontaires déjà identifiés :

- **Président du Jury** : Bruno PISSOTTE
- **Arbitres** : Robin LE BARREAU; Katia BELLIOT ; Christian COUTENCEAU; Jean-Michel MASCOTTO ; Laurence DURAND; Jade GUILLAUME; Patrick LISSART; Dominique JANIAK.

Inscription des bénévoles :

Les clubs doivent informer le président du jury des personnes qui pourront contribuer à l'organisation de la régate. Cela permettra de planifier les équipes et les tâches pour la journée.

Contact : ligue@avironnouvelleauquitaine.fr

Engagements :

A faire par les clubs sur le serveur Intranet de la FFA

**La date limite des engagements est le :
Dimanche 11 Janvier 2026 à 23h00**

Nous vous rappelons que les engagements sont payants à hauteur de 3€ / siège.
Les forfaits et ajouts enregistrés à la réunion en visioconférence du Jeudi 15 janvier seront comptabilisés.
Passé cette date, seuls les forfaits conformément au Code des régates seront acceptés mais resteront dus.

Paiement sur place uniquement par chèque (pas d'espèces) ou virement à la Ligue Nouvelle Aquitaine après réception de la facture par mail

Dates importantes :

- **Samedi 20 décembre** : 08h00 – Ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- **Dimanche 11 janvier 2026** : 23h00 – Clôture des inscriptions
- **Mercredi 14 janvier 2026** : 14h00 – Diffusion du programme au clubs

Dispositions générales :

- **Réunion d'information :**
 - Partie 1 en visio le jeudi 15 janvier 18h30

Microsoft Teams Besoin d'aide ?
[Rejoindre la réunion maintenant](#)

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_Y2MxYjc4OWYtMDRhOS00Y2ZmLWFkYjYtNDc4Y2IzOGQ4NmY1%40thread.v2/0?cont_ext=%7b%22Tid%22%3a%2269a1ca9f-11df-46ae-a217-0229472d37a9%22%2c%22Oid%22%3a%22cbf4cf9-30b2-497e-acca-39fa0eb5b396%22%7d

Numéro de réunion : 356 836 446 359 82
Code secret : CD2Eo6F9

- Partie 2 le matin de la régate à 09h30
- **Début des courses** : 10h30
- **Séries** : Le matin (qualification au temps pour les finales)
- **Finales** : L'après-midi
- **Programme et résultats** : Disponibles sur le site Crewtimer

Remise des médailles :

Les médailles seront remises à la clôture de la compétition.

Dispositions particulières :

>Utilisation des numéros Alpha-numériques à récupérer à la table arbitrage-commission de contrôle.

Contact organisateur : **Adrien Roge Pech** tel :06 59 44 66 49

Contact Ligue : **Yann Vidalinc** yann.vidalinc@ffaviron.fr / tel : 06 86 92 52 29

Ordre des courses :

N°	Catégorie	Discipline	Distance	
1	U15 Homme	1x	1000 m	
2	U15 Femme	1x	1000 m	

Forfait

En cas de forfait, celui-ci doit être déclaré par écrit par le délégué de l'association en indiquant les motifs lors de la réunion des délégués. Le forfait non déclaré à la réunion des délégués ou sans raison médicale à l'issue de la réunion est sanctionné d'une amende de 50 Euros.

Remplacement

Le remplacement est déclaré par écrit au président de jury lors de la réunion des délégués ou au plus tard une heure avant la première épreuve de l'équipage. Le remplacement n'est autorisé par le président du jury que pour raison médicale constatée par un médecin.

Le service de secours

Sera présent à côté de la tour d'arrivée

Parc à bateau et embarquement

Accès par le club, contacter Adrien (entraîneur CN Libourne) pour l'ouverture du portique : 06 59 44 66 49

Sanitaires

Club CN Libourne

Mickaël BOUSQUET

Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine d'Aviron

Benoît DYMALA

Président CN Libourne